



Aménagement peine et démarche devant le procureur

Par Visiteur

Bonjour,

Je m'appelle et je besoin un conseil.

Mon mari a été condamné en 2003 , en Roumanie a 10 ans prison pour trafic de stupéfiants - 2012 pilule ecstasy. Il n'a pas été en Roumanie dans le moment quand il a été condamné , il a été en France ,il est d'origine roumain et de nationalité Française.En 2004 la Roumanie fait une demande de extradition mais la France refuse sa extradition pourquoi il est français. Il est laissé libre . En octobre 2009 la Roumanie relance la demande pourquoi la Roumanie fait partie de la Europe et il est arrêté par la police de Dunkerque et ramené a Douai. Il est passé devant le juge d'instruction , et enfin ce juge décide pour rester en France mais avec la condition de purger sa peine ici en France (10 ans prison).

Je veux savoir si il y a une possibilité de écrire a Procureur de la République en demandant réduire sa peine (loi 728-4 du code pénal) , la peine est très grande pour quoi il a fait .Il y a une possibilité de diminuer la peine?

Je besoin de conseil, je veux savoir ou je doit appelé, un avocat sur Dunkerque ou ici pas loin.

je vous merci ,

Par Visiteur

Chère madame,

Je veux savoir si il y a une possibilité de écrire a Procureur de la République en demandant réduire sa peine (loi 728-4 du code pénal) , la peine est très grande pour quoi il a fait .Il y a une possibilité de diminuer la peine?

Une demande sur le fondement de l'article 728-4 du Code de procédure pénale est effectivement tout à fait envisageable. Cela étant, il faut savoir qu'il est rarement fait droit à cette demande car il est d'usage, entre les pays européens de ne pas remettre en cause les décisions prises par d'autres juridictions européennes.

Si votre mari est incarcéré sur Dunkerque, vous devez prendre un avocat sur Dunkerque. Rien ne vous interdit d'en prendre un ailleurs, plus proche de chez vous, mais c'est plus simple ainsi.

Très cordialement.